



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Autoroutes Du Sénégal Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAO)

Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification Sélection d'un prestataire pour l'assurance maladie du personnel de La société nationale AUTOROUTES DU SENEGAL (ADS) et leur famille N°S ADS_007 Marché de clientèle

1. Cet Avis d'appel d'offres national fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « **LE SOLEIL** » du **17 Août 2024**.

2 **AUTOROUTES DU SENEGAL (ADS)** a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds dans le cadre du Budget consolidé d'Investissement (BCI) afin de financer son fonctionnement et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de clientèle à passer pour assurer la couverture des risques liés à la maladie non professionnelle pouvant avoir des impacts sur ses activités (Assurance maladie).

3. **AUTOROUTES DU SENEGAL (ADS)** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour assurer la couverture maladie du personnel de la société nationale Autoroutes Du Sénégal.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations en s'adressant à la société nationale ADS SA sise au 14 Cité Air Afrique Yoff, Dakar– **Boîte postale : Dakar-Yoff Sénégal – Tél. : Tél. : 33 830 47 47 - Email : contact@autoroutesdusenegal.sn; mmbengue@autoroutesdusenegal.sn** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à ladite société à l'adresse indiquée ci-dessus à compter du **11 Octobre 2024, du lundi au vendredi de 09 heures à 17 heures**.

6 Les exigences en matière de qualification sont :
avoir réalisé, pour chaque branche d'assurance objet de la présente AOO, un chiffre d'affaires moyen annuel durant les trois dernières années (**2020-2021-2022**) égal au moins à deux cent millions (200 000 000) FCFA, attestés par les états financiers certifiés par un expert agréé par l'ONECCA ou organisme assimilé et fournis pour les trois (03) derniers exercices précédents l'Appel d'Offres (à compter de 2020) ;

- ✓ Avoir exécuté avec satisfaction au moins deux (02) **contrats d'assurance maladie groupe** concernant une population minimum **de deux cent cinquante (250) personnes** au cours des trois (3) dernières années à compter de 2021. Chacun ayant une valeur minimale de cent millions (100 000 000) FCFA. Ces contrats devront être justifiés par des attestations de services faits dûment signés ;
 - Fournir une attestation de services faits délivrée par les clients concernés par ces marchés sur les trois (03) derniers exercices précédant l'appel d'offres à compter de 2021.
- ✓ Disposer de fonds propres suffisants et conformes à la réglementation en vigueur (article 337-1 et suivants du code CIMA) au moment de l'appel d'offres ;
- ✓ Justifier d'une couverture des engagements réglementés et d'une marge de solvabilité suffisantes au regard du code CIMA ;
- ✓ Produire, pour l'exercice précédant l'appel d'offres, un certificat de solvabilité délivré par la Direction des Assurances du ministère en charge des assurances ;
- ✓ Justifier, en cas d'assurance maladie, d'une bonne collaboration, au cours des trois dernières années (2021, 2022, 2023), avec des établissements hospitaliers et de laboratoires situés au Sénégal ; cette collaboration devra être certifiée par la fourniture d'attestations dûment signées ;
- ✓ Justifier, en cas d'assurance maladie, d'un réseau de prestataires dans toutes les grandes villes du Sénégal. Ce réseau doit comporter dans chaque capitale régionale au moins :
 - Un Généraliste,
 - Un Gynécologue,
 - Un Pédiatre,
 - Un Dentiste,
 - Un Ophtalmologue,
 - Médecin spécialiste Oto-Rhino-Laryngologiste
 - Une Pharmacie,
 - Un Hôpital public,
 Un laboratoire d'analyses et de radiographies dans le réseau régional serait un plus ;
- ✓ justifier, en cas d'assurance maladie, d'une équipe expérimentée avec au moins un **Médecin conseil (légalement inscrit dans l'ordre national des médecins du Sénégal)**
- ✓ justifier, par une attestation et une convention signée datant de moins de trois (3) ans, la collaboration avec un Assistant de renommée internationale ayant la capacité d'organiser et de prendre en charge l'évacuation sanitaire de malades vers une structure sanitaire à l'étranger adaptée au traitement de leur affection.

Voir le dossier d'appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse de la société nationale les **Autoroutes Du Sénégal** mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de **Trente Mille (30 000) FCFA** par versement au compte n° **SN 079 01101 251222 94001 60** ouvert au nom des ADS SA auprès de la banque BIS sise Dakar.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place et peut être consulté gratuitement par les candidats qui le souhaitent.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la cellule de passation de Marchés de la société nationale les ADS SA sise au 14 Cité Air Afrique Yoff, Dakar, **au plus tard le 11 Novembre 2024 à 10 heures 30minutes précises (GMT).**

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats dans la salle de réunion de ADS SA sise à l'adresse citée ci-dessus, **le 11 Novembre 2024 à 10 heures 35 minutes précises (GMT).**

Elles doivent comprendre doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **trois millions (3 000 000) francs CFA** et rester valides pour une période de Quatre-Vingt-Dix (90) jours à compter de la date limite de leur dépôt.

La garantie doit rester valide 28 jours après la date limite de validité des offres

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Le Directeur général